

# A Salles lira, ça lira, ça lira ...

Bulletin municipal mars 2020



La Garonne à La Busquère et Barthéry – photo Marianne COMA

**Vous êtes cordialement invités à la  
Fête des arbres  
à l'école  
samedi 7 mars à 11 h**

Mairie de Salles-sur-Garonne  
3 Allée des Platanes - 31390 SALLES-SUR-GARONNE - ☎ 05 61 87 13 04  
mairie.salles@wanadoo.fr – www.salles-sur-garonne.fr

# MEMO

## MAIRIE

Tél/Fax 05.61.87.13.04  
Mail : mairie.salles@wanadoo.fr  
www.salles-sur-garonne.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Mardi 9h – 12h  
Vendredi 9h – 12h  
Samedi 9h – 12h

M. le Maire : Jean-Louis Halioua  
07 67 82 95 36

## DECHETS MENAGERS



CONTENEUR GRIS : tous les mardis  
JAUNE : le lundi des semaines paires.  
Merci de rentrer votre conteneur après la collecte.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour recevoir les conteneurs gris et jaune, ainsi qu'un bac de compostage, contactez la Communauté de Communes du Volvestre :  
Tél : 05.61.90.99.60

## RECUPERATEURS DE VERRE



Ils se situent l'un à droite de la mairie, l'autre à côté du cimetière.

## RECUPERATEUR VETEMENTS

à droite de la mairie.

**LE RELAIS**

## ECOLE

Tél : 05.61.87.07.28  
Mail : ce.0310882r@ac-toulouse.fr  
Directrice : Céline LEON



## BIBLIOTHEQUE

Jours et heures d'ouverture :  
Lundi 15h – 17h  
Mercredi 10h – 12h et 15h – 18h  
Vendredi 15h – 18h  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : 10h – 12h  
Bibliothécaire : Fatima Farradji

## EAU et ASSAINISSEMENT

Portail : www.smdea09.fr  
Problèmes de compteur ou débit d'eau :  
S.M.D.E.A. 05 61 68 54 24  
Assainissement individuel :  
SPANC – SMDEA 05 61 65 09 60

## ELECTRICITE

Demande de branchement électrique :  
S.D.E.H.G.  
05 34 31 15 00

Pour signaler une panne :  
ENEDIS (ex-E.R.D.F.)  
09 72 67 50 31

Ce journal est édité par la Mairie de Salles sur Garonne. Rédacteurs : Jean-Louis HALIOUA, Marianne COMA.  
Merci à tous les contributeurs.

## Le mot du Maire

---



Chers Salloises et Sallois, c'est avec un peu d'émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois par écrit en tant que maire de Salles. Ce journal se veut être une photographie de notre commune à l'instant présent.

**LES FINANCES** : Le premier point qui me semble important, c'est de laisser au futur conseil municipal **un budget sain soutenu par une volonté politique claire et une lecture transparente**. Sain, dans le sens où ce budget ne laisse aucun problème financier à la commune. Nos successeurs pourront s'appuyer sur un excès de fonctionnement de plus de 120 000 euros pour l'exercice 2019, des nouvelles subventions de Cemex et de la ferme photovoltaïque à hauteur de 65 000 euros par an.

**L'ÉGLISE** : Je vous rappelle que le financement pour terminer la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'église est déjà budgétisé depuis l'an dernier. Nous avons souhaité aussi avant de partir, refaire le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du département.

**LA SALLE DES FÊTES** : L'étude du toit de la salle des fêtes permettra aux nouveaux élus de prendre une décision sur un éventuel toit photovoltaïque. Nous n'avions pas pu le réaliser, il y a quelques années pour des raisons financières. Aujourd'hui, la situation est différente et cela pourrait s'envisager.

**L'ÉCOLE** : Les entreprises avec qui nous sommes en procédure juridique sont venues réaliser certains des travaux demandés. La société Gallay est venue poser les encadrements de portes et de fenêtres, et nous pouvons clôturer cette partie du dossier. La société Coucoureux (lot menuiseries), n'a fait qu'une partie de son travail en changeant les portes centrales. Mais des réglages restent à faire en particulier sur le frein des portes permettant de sécuriser les doigts de nos enfants en cas de fermeture. Les portes des classes n'ont pas été réparées alors que cela faisait partie des comptes-rendus de l'expert. Il y aura donc une suite juridique à donner afin que cette entreprise prenne ses responsabilités.

Le lavoir, l'éclairage public, le cimetière et le changement des portes de placards de la maison des associations sont les dernières réalisations de cette mandature.

**La volonté politique claire** se lit à travers quelques choix :

- **LES IMPÔTS** : Il n'y a pas eu d'augmentation des impôts durant ces 6 dernières années.
- **LE PERSONNEL MUNICIPAL** : Nos agents (secrétaire, technicien des espaces verts, bibliothécaire et ATSEM à St Julien) sont désormais les agents de la municipalité de Salles sur Garonne et ne sont plus dépendants du SIVOM.
- **LA FERME EQUESTRE (Haras CAPEL)** prend aussi un nouvel essor. La commune de Salles a conclu un commodat (acte notarié) permettant aux propriétaires de bénéficier du petit lac afin qu'ils puissent développer leur activité touristique et mettre en valeur ce patrimoine naturel sans que la commune de Salles n'ait à financer l'entretien. Une plus-value à la fois économique et touristique pour notre village. En contre-partie, le Haras CAPEL mettra gratuitement à disposition de tous les Sallois un parcours santé autour du même lac. La MJC de Carbonne propose aussi aux enfants de Salles des activités équestres. Ce commodat prendra fin dès que cette activité précise s'arrêtera et la commune récupèrera de suite les terres concédées.
- **LES JARDINS DU VOLVESTRE** : L'économie sociale et solidaire est fortement représentée dans notre commune par les Jardins du Volvestre que nous sommes heureux d'avoir accueillis. Aujourd'hui, reconnus dans tout le Volvestre et toute la région de Toulouse, leur avenir est assuré et la première pierre de leur nouveau bâtiment innovant vient d'être posée.

## Le mot du Maire (suite)

---

- **LES JARDINS PARTAGÉS** : Dans le cadre du PLU, une zone particulière a été inscrite pour protéger les jardins partagés à côté de la Résidence des Saules. Ce lieu de nature préservé pourra ainsi continuer à jouer son rôle de lien social entre la résidence, le foyer rural, l'école et la municipalité. La Résidence des Saules a reçu de nouvelles familles. Ces logements ne sont jamais restés vacants et la demande est toujours aussi importante.

**LE SUIVI JURIDIQUE** : Le dernier point que je voulais aborder avec vous est **la transparence de notre budget et de nos actions**. Durant déjà plusieurs mandats, des juristes de l'Agence Technique Départementale nous ont soutenus et accompagnés que ce soit dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés publics, des travaux de l'école, de l'église, pour le choix et la gestion de la ferme photovoltaïque. Nous avons privilégié la légalité et le respect de la loi. Ce qui explique aussi les délais parfois très longs pour réaliser un projet.

**LE BUDGET COMMUNAL** : Je tiens beaucoup à la transparence. Cela signifie que nos comptes administratifs ont toujours été à la disposition de tous les administrés Sallois et qu'ils le sont encore. Chacun d'entre vous peut venir à la mairie et consulter les budgets. Au nom de tout le conseil, je tiens à souligner que nous avons toujours été conscients que la gestion d'une municipalité est une gestion publique. Elle concerne votre argent et les efforts consentis pour l'intérêt de tous. Nous ne l'avons jamais oublié durant cette mandature.

Le parrainage des communes tibétaines que nous avons initié continue à se développer. Il y a actuellement 76 communes qui ont adhéré à ce projet dont quelques communes européennes. Une nouvelle présentation à l'Assemblée Nationale et au Sénat aura lieu dans l'année. Deux communes dans la Haute-Garonne, et d'autres en France devraient rejoindre cette action empreinte d'humanisme et de solidarité après les élections municipales.

Je tiens à remercier particulièrement mes deux adjoints Marianne Coma, Marc Devic et Viviane notre secrétaire pour leur grande générosité, leur grande compétence, leur dévouement et leur grande disponibilité. Je tiens à remercier Christophe, Isabelle et Fatima pour leur particulière bienveillance et leur professionnalisme.

Je remercie bien sûr les conseillers municipaux qui nous ont accompagnés et qui ont su être à l'écoute des habitants du village pour pouvoir mieux nous aider à orienter nos choix et nos décisions. Je remercie aussi les administrés qui ont siégé fidèlement dans nos commissions (impôts, CCAS) en traitant les dossiers avec le sens des responsabilités.

Je tiens à rappeler aussi la chance que nous avons d'avoir Céline, une directrice aussi fortement impliquée dans la vie de l'école. Son dynamisme et sa volonté de faire progresser tous les élèves sont à saluer. Merci à tous les enseignants du RPI, à Marie-Pierre, fidèle au poste d'animatrice depuis 17 ans et aux animateurs de la MJC qui interviennent dans le domaine du périscolaire. Merci à tous les bénévoles de nos associations qui font vivre le village.

Pour clôturer notre mandat, la municipalité de Salles sur Garonne et moi-même vous invitons à un cocktail déjeunatoire le samedi 7 mars à l'occasion de la fête de l'école (à partir de 11h) où nous aurons plaisir à vous rencontrer et vous dire au revoir.

Durant ces 25 ans en tant que maire, j'ai pris énormément de plaisir dans cette fonction. Vous accompagner parfois dans la peine, parfois dans la joie, fut un immense honneur pour moi. Je vous remercie pour toute la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années.

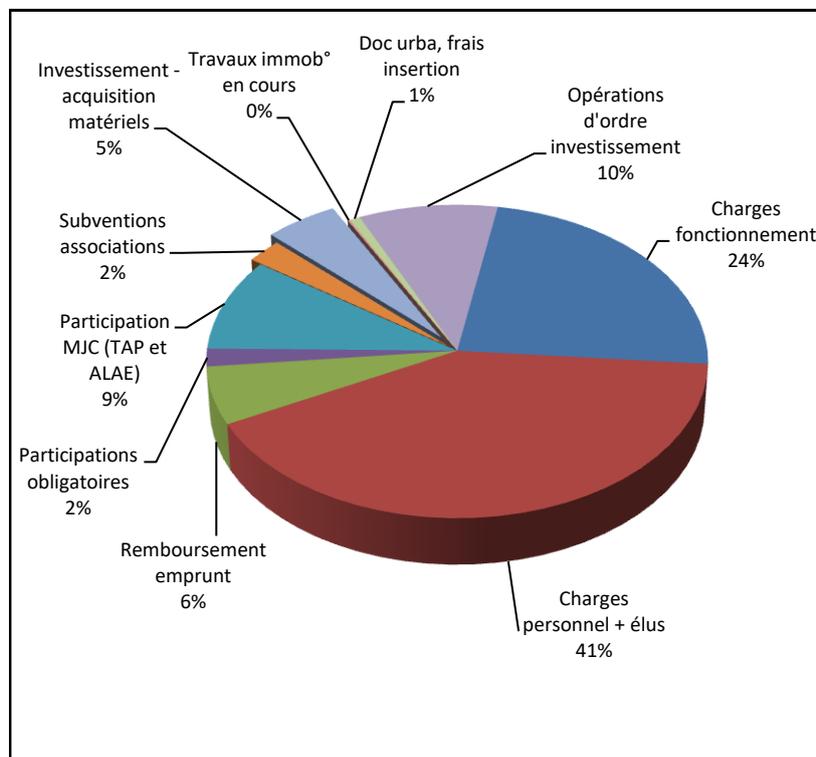
Jean-Louis HALIOUA

# Compte Administratif 2019

Le compte administratif 2019 a dégagé un excédent de fonctionnement de 122 463 €, et un excédent d'investissement de 195 683 €, à reporter sur l'année 2020.

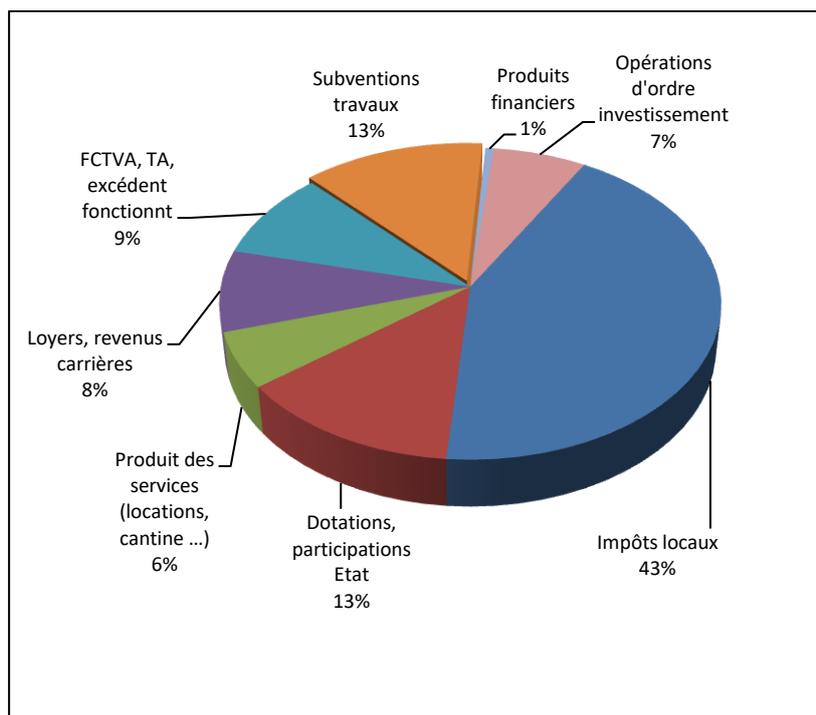
Conforme au compte de gestion transmis par la Trésorerie de Volvestre, ce compte administratif a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2020.

## DEPENSES (Fonctionnement et Investissement) : 422 406 €



DEPENSES	422 406
Charges de fonctionnement	99 525
Charges personnel + élus	173 621
Remboursement emprunt	25 097
Participations obligatoires	7 768
Périscolaire : participation MJC (TAP et ALAE)	40 341
Subventions associations	10 457
Investissement -acquisition matériels	21 434
Travaux de sauvegarde Eglise	594
Bureaux d'étude, insertions, frais urbanisme	3 094
Dépenses d'ordre investissement	40 475

## RECETTES (Fonctionnement et investissement) : 608 189 €



RECETTES	608 189
Impôts locaux	261 731
Dotations, participations Etat	80 424
Produit des services (locations, cantine ...)	35 195
Loyers, revenus carrières	51 264
Remboursement TVA, Taxe d'Aménagement, excédent de fonctionnement	55 695
Subventions travaux	79 714
Produits financiers et exceptionnels	3 691
Recettes d'ordre investissement	40 475

## Réseau électrique et éclairage public

---



### Rénovation de l'éclairage public :

La première tranche de travaux concernait 75 appareils du centre bourg, entre la départementale et la Garonne. Ces travaux sont terminés, et les travaux de la tranche 2 doivent débuter en mai 2020.

Au total, 126 points lumineux seront rénovés, soit la totalité du parc communal d'éclairage public. Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique ont été mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique de plus de 70%.

Rappelons que ces travaux sont financés à 80% par les SDEHG. La contribution communale s'élève à 20 885€ pour la tranche 1, et 15 316€ pour la dernière tranche. La commune a choisi de couvrir cette contribution communale en recourant à l'emprunt proposé par le SDEHG, sur la base d'un emprunt d'une durée de 12 ans.

**Le montant de l'annuité sera intégralement compensé par les économies d'énergie. Pour l'ensemble du parc, le gain de consommation annuel est estimé à 4 700€, pour une annuité d'emprunt de 3 620€, soit une économie nette de plus de 1 000€ par an.**

### Travaux de renforcement du réseau électrique :

- Renforcement du réseau basse tension issu du poste électrique P1 "Salles sur Garonne", du P9 "Lamedan" et du P13 "Bord de Garonne". Les câbles aériens en fil nu cuivre seront remplacés par des câbles torsadés alu. Début des travaux en février 2020.
- Renforcement du réseau basse tension issu du poste électrique P14 "Seiglane". Début des travaux prévu en mars 2020.



## Travaux pour l'accessibilité du cimetière

---



Les travaux ont été exécutés début février. Traité en enrobé, le parking côté rue de l'Eglise est désormais praticable par les personnes à mobilité réduite, ainsi que les allées du nouveau cimetière qui ont été traitées en grave émulsion calcaire. Il est prévu d'implanter une place de stationnement réservée avec un panneau PMR.

Outre le respect des obligations d'accessibilité PMR, ces travaux ont apporté plusieurs avantages :

- La place est plus facile à nettoyer, notamment aux abords du récup-verre
- **Des centaines de mètres carrés qu'il ne sera plus nécessaire de désherber** : on se souvient que les désherbants chimiques étant proscrits, les "mauvaises herbes" sont arrachées à la main, ce qui représente un travail très long et pénible.



## Signalisation horizontale

---

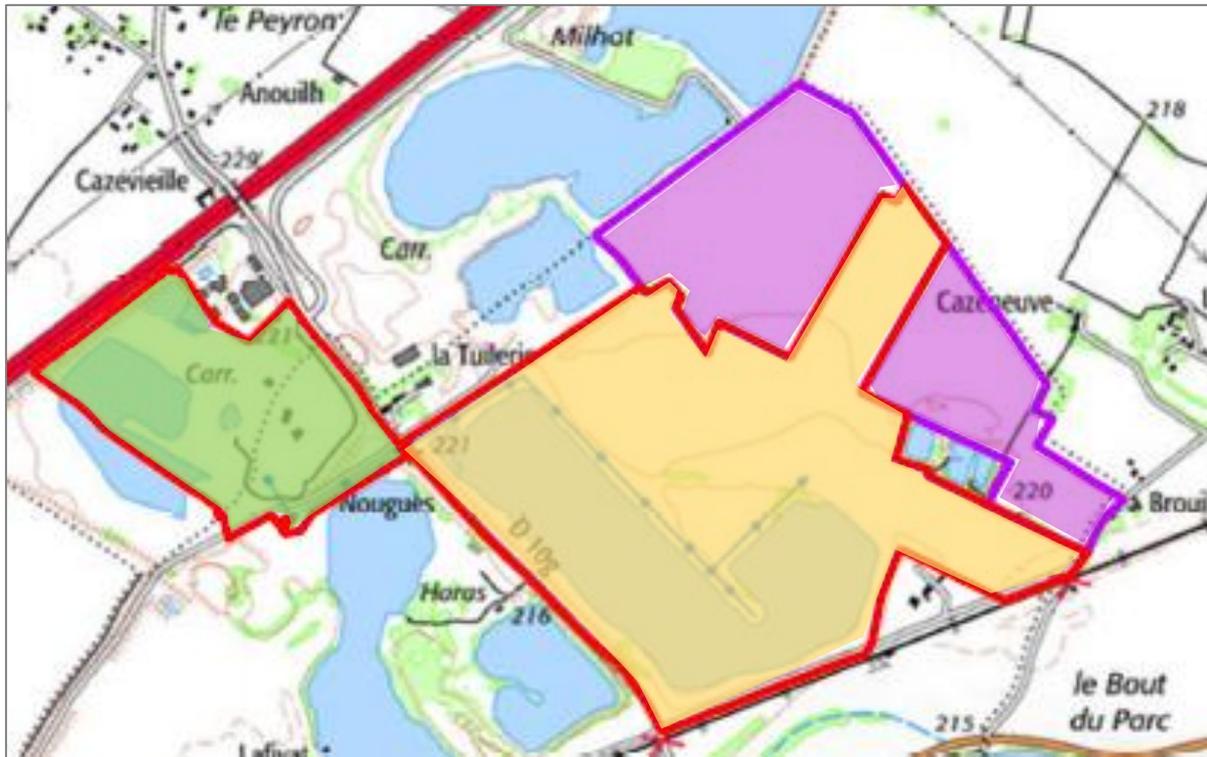
En janvier, toutes nos voies communales ont bénéficié d'une nouvelle peinture du marquage au sol.

# Carrière CEMEX – projet de renouvellement et d'extension de la carrière

La société CEMEX a déposé en Préfecture une demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Salles-sur-Garonne. Le dossier de demande est actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Le projet en quelques chiffres, prévoit :

- Le renouvellement de la carrière actuelle sur **62 ha (en orange)** ;
- Une extension de la carrière actuelle sur **28 ha (en mauve)** ;
- Le maintien de l'installation de traitement sur **20 ha (en vert)** ;
- Pour une durée totale de **15 ans**.



Le projet de réaménagement prévoit la création de milieux diversifiés et trois vocations finales :

- Une partie agricole d'une superficie de 45 ha environ ;
- Une partie naturelle, d'environ 40 ha qui prévoit notamment la restitution d'un plan d'eau aux pentes douces et aux berges sinueuses, l'aménagement de corridors écologiques par la plantation de haies champêtres, la création de mares, de microfalaises, d'un îlot et la constitution d'un bois ;
- Une partie dédiée à des activités économiques d'environ 15 ha, à l'emplacement actuel de l'installation de traitement des matériaux.

Le réaménagement de la carrière se fera de manière coordonnée, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

## Carrière CEMEX (suite)

Ci-dessous, le plan final de la carrière à l'issue de la remise en état.



## Élections municipales

### Comment voter pour les élections municipales à Salles sur Garonne ?



Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats.

### Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage).

Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits.

Les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).